

## Quali sono le aliquote della TVA sui lavori edili?

Come risulta dalla documentazione riportata (prelevata dal sito del Principato di Monaco) :

Les taux les plus couramment utilisés sont les suivants :

- le taux normal 19,60 %
- le taux réduit 5,50 %

Le taux de 19,60 % est utilisé toutes les fois qu'il n'y a pas lieu de faire application du taux réduit.

Le taux réduit de 5,50 % s'applique :

- à diverses prestations de services : transports de voyageurs, fournitures de logement en hôtel ou en meublés, certains spectacles (cinéma, théâtres, concerts...), droit d'entrée pour certaines attractions (musées, monuments, expositions culturelles...), abonnement télévision privée, fourniture de repas dans les cantines d'entreprises, prestations relatives à la fourniture et à l'évacuation de l'eau, **travaux effectués dans les locaux d'habitation achevés depuis plus de deux ans.**

- à certains produits : eau, produits alimentaires (à l'exclusion des boissons alcoolisées et de quelques produits alimentaires solides), médicaments (sauf ceux remboursés aux assurés sociaux qui relèvent du taux de 2,10 %), produits d'origine agricole, livres, appareillages et équipements spéciaux pour handicapés, certains produits destinés à l'alimentation animale.

Pour en savoir plus vous pouvez télécharger le code des taxes et son annexe ainsi que leurs sommaires et l'index alphabétique liés.